

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAE 214** Subvention d'investissement (25 000 euros) et convention avec l'association Plateau Urbain (10e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Plateau Urbain et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Plateau Urbain.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 25 000 euros est attribuée à l'association Plateau Urbain dont le siège social est situé 6 rue de Paradis à Paris 10e (SIMPA n° 186341, dossier 2017\_06778), au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 25 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2017, AP 4976, rubrique 90, code CP 20422, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**